

**NOTE OPÉRATIONNELLE - SCTM ESCOUMINS**

**Date : 01 juin 2004**

**Numéro : 2004-010**

**Objet : APPROCHE DES NAVIRES PÉTROLIERS dans la zone d'embarquement et de débarquement des pilotes.  
(Modification de la note opérationnelle 2003-024)**

Veillez prendre note des modifications suivantes.

En tout temps, le jugement de l'officier dans la gestion de la zone d'embarquement est de mise :

- 1- Tous les pétroliers **de plus de 15,000 tonnes de jauge brute** auront comme instruction de ne pas approcher à moins de 1 mille de la côte lors des manœuvres d'embarquement des pilotes et de 5 câbles lors de manœuvre de débarquement.
- 2- Les pétroliers **de moins de 15,000 de jauge brute** auront comme instruction de ne pas approcher à moins de 5 câbles de la côte lors des manœuvres de débarquement ou d'embarquement des pilotes. En tout temps, une évaluation des éléments suivants de la part des officiers peut justifier une demande d'approche à une distance plus grande :
  - a) Caractéristiques du navire et rapport de l'état du navire;
  - b) Condition de chargement du navire, en ballast ou chargé;
  - c) Densité et mouvements du trafic présents dans la zone de pilotage;
  - d) Conditions météorologiques présentes;
  - e) État et mouvement de la glace lors de l'approche, et
  - f) Autres facteurs non prévisibles.